

DÉPARTEMENT
DE LA CHARENTE-MARITIME

Arrondissement
de ROCHEFORT

Canton
de ROYAN

Commune
de ROYAN

85-060
Objet

Affaire VILLE c/LABIT :
désignation de Me WAQUET
devant la Cour de
Cassation

DATE DE CONVOCATION

7 Août 1985

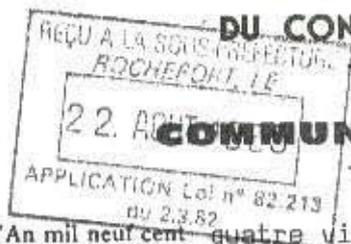
DATE D'AFFICHAGE

7 Août 1985

Nombre de conseillers
en exercice 33
Nombre de présents 23
Nombre de votants 29
OUI : POUR : 29
CONTRE :

Extrait du Registre des Délibérations

DU CONSEIL MUNICIPAL



COMMUNE DE ROYAN

L'An mil neuf cent quatre vingt cinq

le douze Août

à 17 heures 30

le Conseil Municipal, légalement convoqué s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de M. de LIPKOWSKI

Etaient présents : MM. de LIPKOWSKI - FABER - TAP - BOUTET - MOST - BUSSEREAU - DAUZIDOU - BENOIT - Mmes LAFAYE - BUCHET, Adjoints, MM. REVOLAT - BIROLLEAU - POTENNEC - COUNIL - LAPERCHE - LE GUEUT BARBAT - MONNARD - BERNARD - Mmes GAUDIN - JEAN - de GAYE - FONTAN

formant la majorité des membres en exercice.

Représentés : MM. THOMAS par M. ROUDOT par M. LAPERCHE MARCONI par M. REVOLAT
LACOTTE par M. BERNARD

Absents : MM. CANDAU par M. BUSSEREAU
PAPEAU par M. BIROLLEAU

Mmes DEVIGNE - BARRAUD-DUCHERON - CENAC - M. GEOFFROY

M. BUSSEREAU

a été élu Secrétaire.

Par lettre du 28 Juin 1985, notre avocat Me LACAZE nous a fait connaître que le sieur LABIT avait formé pourvoi en cassation contre l'arrêt de la Cour d'appel de POITIERS en date du 14 Juin 1985, le condamnant à démolir les façades Sud-Ouest et Nord-Ouest de l'établissement LE TIKI, construites sans autorisation.

Par courrier du 12 Juillet 1985, notre avocat propose d'envoyer le dossier de cette affaire à son correspondant habituel devant la Cour de Cassation : Me Philippe WAQUET.

LE CONSEIL MUNICIPAL :

- Vu le pourvoi en cassation formé par M. LABIT le 19 Juin 1985

DECIDE :

- de désigner Me Philippe WAQUET avocat 39, rue St-Dominique - 75007 PARIS, pour qu'il représente la Ville devant la Cour de Cassation, dans l'instance opposant la Commune au sieur LABIT.

Fait et délibéré à ROYAN, les jour, mois et an susdits.
Ont signé au registre, MM. les membres présents.

Pour extrait conforme,
Pour le Député-Maire,
Le Premier-Adjoint,



J.P. FABER